

Questions au Feuilleton

2. Quel est le montant total ou le montant par action de la transaction, y compris la valeur des transferts de titres, ou d'autres considérations?

3. Quels étaient les principaux actionnaires de Paul Gendron Électrique Inc. de Trois-Rivières (Qué.) et quel contrôle conserveront-ils, si tel est le cas, sur la société?

4. Quels sont les principaux actionnaires de la Westinghouse Electric Corporation de Pittsburgh, Penn. et quelles participations détiennent-ils dans cette société?

5. La Westinghouse Electric Corporation de Pittsburg, Penn. contrôle-t-elle ou possède-t-elle en partie directement ou non, une quelconque autre entreprise au Canada et, dans l'affirmative, quelles participations, exprimées en pourcentage de contrôle et en valeurs, détient-elle dans chacune de ces entreprises?

6. Quel sera l'effet de cette cession sur a) le degré et la nature de l'activité économique du Canada, b) le traitement des ressources du Canada, c) l'utilisation de pièces, matériaux et services canadiens, d) les exportations du Canada, e) la productivité, le rendement industriel, l'avancement technologique, l'introduction de nouveaux produits et la diversification des produits au Canada, f) la concurrence au sein d'une ou de plusieurs industries au Canada, g) l'emploi à la Paul Gendron Électrique Inc. de Trois-Rivières (Qué.) l'industrie dont cette dernière fait partie?

7. a) Combien de personnes étaient à l'emploi de la Paul Gendron Électrique Inc. de Trois-Rivières (Qué.) avant sa cession, b) combien le sont actuellement?

8. a) Quels sont les syndicats, s'il en est, qui représentent ces employés, b) ont-ils approuvé ou désapprouvé la cession de la société, c) ont-ils été consultés?

9. Quelle est l'importance de la participation d'éléments canadiens à l'entreprise commerciale ou à la nouvelle entreprise et dans l'industrie ou les industries au Canada que forme ou formera l'entreprise commerciale ou la nouvelle entreprise?

10. De quelle manière la cession de ladite société est-elle a) compatible, b) incompatible avec les politiques industrielles et économiques nationales, compte tenu des objectifs de politique industrielle et économique de toute province susceptible d'être touchée par la cession de la société?

11. Quel avantage sensible le Canada tire-t-il de ladite cession?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): Voir la réponse donnée le 2 mars 1976 à la question n° 3954.

NOUVELLE PROPOSITION DE PLACEMENT DE FONDS À
BRAMPTON (ONT.)

Question n° 5135—**M. Nystrom:**

1. Une nouvelle proposition de placement de fonds a-t-elle été faite par la Selly Oak Diecastings Ltd. de Worcester, en Angleterre, dont 51% des actions appartiennent à la A.L. Dunn (Holdings) Ltd. de Nuneaton, en Angleterre, qui, à son tour, est contrôlée par la Central & Sheerwood Ltd. de Londres, en Angleterre, en vue de la création d'une nouvelle entreprise à Brampton (Ont.), sous la raison sociale Selly Oak Pattern and Mould Ltd. qui fabriquera des moules, des gabarits et des outils d'usage général pour l'industrie et, dans l'affirmative, quel est le montant total ou le montant par action de la transaction, y compris la valeur des transferts de titres, ou d'autres considérations?

2. Quels sont les principaux actionnaires de la Central & Sheerwood Ltd?

3. La Central & Sheerwood Ltd. contrôle-t-elle ou possède-t-elle en partie, directement ou non, une quelconque autre entreprise au Canada et, dans l'affirmative, quelles participations, exprimées en pourcentage de contrôle et en valeurs, détient-elle dans chacune de ces entreprises?

4. Quel sera l'effet de cette cession a) le degré et la nature de l'activité économique du Canada, b) le traitement des ressources du Canada, c) l'utilisation de pièces, matériaux et services canadiens, d) les exportations du Canada, e) la productivité, le rendement industriel, l'avancement technologique, l'introduction de nouveaux produits et la diversification des produits au Canada, f) la concurrence au sein d'une ou de plusieurs industries au Canada?

5. Combien y aura-t-il d'employés à la nouvelle usine?

[M. Nystrom.]

6. Quelle est l'importance de la participation d'éléments canadiens à l'entreprise commerciale ou à la nouvelle entreprise et dans l'industrie ou les industries au Canada que forme ou formera l'entreprise commerciale ou la nouvelle entreprise?

7. De quelle manière l'établissement de cette usine est-elle a) compatible, b) incompatible avec les politiques industrielles et économiques nationales, compte tenu des objectifs de politique industrielle et économique de toute province susceptible d'être touchée par la cession de la société?

8. Quel avantage sensible le Canada tire-t-il de ladite cession?

M. Marcel Roy (secrétaire parlementaire du ministre de l'Industrie et du Commerce): En ce qui concerne l'Agence d'examen de l'investissement étranger: Selly Oak Diecastings Ltd. de Worcester, en Angleterre, a fait effectivement une nouvelle proposition afin de créer une nouvelle entreprise à Brampton (Ontario) sous la raison sociale Selly Oak Pattern and Mould Ltd. Le gouverneur en conseil a autorisé la proposition le 9 mars 1976 (C.P. 1976-545). Tous les renseignements sur une personne, une entreprise ou une entreprise proposée obtenus à l'occasion de l'application de la loi sur l'examen de l'investissement étranger sont privilégiés et ne peuvent être communiqués à l'exception des cas prévus à l'article 14 de la loi.

LES CONDITIONS ÉGALES POUR LES FEMMES

Question n° 5235—**M. Reynolds:**

1. Le poste de chef de la division des conditions égales pour les femmes du ministère de l'Agriculture est-il occupé par Helen Hogan et, dans l'affirmative, quelle est l'échelle salariale afférente à ce poste?

2. Quels montants prévoit dépenser M^{me} Hogan en 1976?

3. M^{me} Hogan a-t-elle des employés à son service personnel et, dans l'affirmative, quels sont les coûts d'emploi de ce personnel?

L'hon. E. F. Whelan (ministre de l'Agriculture): 1. Oui. L'échelle salariale: \$14,937-\$16,934.

2. 1976-1977—\$50,000, les salaires inclus.

3. Oui. L'échelle salariale: \$10,394-\$11,364. (CR 4).

* * *

[Traduction]

QUESTION TRANSFORMÉE EN ORDRE DE DÉPÔT
DE DOCUMENT

M. J.-J. Blais (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, si la question n° 4083 pouvait être transformée en ordre de dépôt de document, le document serait déposé immédiatement.

[Texte]

LES IMMIGRANTS VIETNAMIENS

Question n° 4083—**M. Baker (Grenville-Carleton):**

1. Combien de citoyens vietnamiens résident dans la région de la Capitale nationale du côté a) ontarien, b) québécois?

2. Qu'offre le gouvernement à ceux qui viennent au Canada à titre d'immigrants du Vietnam, dans le cadre des programmes spéciaux, a) aide financière directe, b) aide alimentaire sous forme de produits indigènes, c) logement, d) vêtement, e) ameublement, f) services médicaux de base, g) services dentaires de base, h) cours d'anglais, i) bourses d'études, j) formation professionnelle, k) service de garderie, l) autres services sociaux?

3. Parmi les services mentionnés à la partie 2, quels sont ceux qui sont offerts par le gouvernement ou la municipalité régionale d'Ottawa-Carleton?

(Le document est déposé.)